

Mode de sélection pour les équipes de D2 **Compagnie d'arc de Chauny**

Pour prétendre se sélectionner dans une équipe de division 2, un archer devra avoir réalisé au moins une compétition à 70 mètres avant le 22 avril inclus 2019.

Il s'engage également à participer à l'ensemble des compétitions du championnat (sauf travail ou sélection internationale).

Pour la première étape :

Seront sélectionnés d'office les 3 premiers du classement du club sur un tir extérieur à 70 mètres. Le quatrième archer sera choisi par le comité de sélection.

Pour la seconde étape :

Seront reconduits les 2 premiers, aux qualifications de la première étape, le troisième sera sélectionné par rapport au classement du club au 19 mai inclus. Le quatrième tireur sera choisi par le comité de sélection.

Pour la troisième étape :

Seront reconduits les deux premiers aux qualifications de la seconde étape, le troisième sera sélectionné par rapport au classement du club au 10 juin inclus. Le quatrième sera choisi par le comité de sélection.

Pour la finale :

Seront sélectionnés les trois premiers du classement au 7 juillet 2019, le quatrième sera choisi par le comité de sélection.

A noter que seul le premier départ de chaque week-end de compétition sera pris en compte. Toute compétition commencée est comptabilisée comme tirée entièrement.

Le comité de sélection sera composé des membres du bureau.